

## Client

# RAPPORT DE VERIFICATION

Lieu d'interventior

Rapport N°: FK2025000937 Rev 00

Date de visite: 01/07/2025

Contrôleur: C. CLERC

Prochaine vérification périodique : 01/01/2026

Numéro de parc: 20214277

Immatriculation: GG-556-PN

## VÉRIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES DES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Prescriptions applicables aux utilisateurs

## **TEXTES RÉGLEMENTAIRES**

#### Code du travail

- Article R4323-23 : - Des arrêtés du ministre chargé du travail ou du ministre chargé de l'agriculture déterminent les équipements de travail ou les catégories d'équipement de travail pour lesquels l'employeur procède ou fait procéder à des vérifications générales périodiques afin que soit décelée en temps utile toute détérioration susceptible de créer des dangers. Ces arrêtés précisent la périodicité des vérifications, leur nature et leur contenu.

- Article R4323-24 : - Les vérifications générales périodiques sont réalisées par des personnes qualifiées, appartenant ou non à l'établissement, dont la liste est tenue à la disposition de l'inspection du travail. Ces personnes sont compétentes dans le domaine de la prévention des risques présentés par les équipements de travail soumis à vérification et connaissent les dispositions réglementaires afférentes.

#### Arrêtés

notamment:

Appareils de Levage: Arrêté du 1 mars 2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage

Machines: Arrêté du 5 mars 1993 soumettant certains équipements de travail à l'obligation de faire l'objet des vérifications générales périodiques.

Arrêté du 24 juin 1993 soumettant certains équipements de travail des établissements agricoles.

Portes : Arrêté du 21 décembre 1993 relatif aux portes et portails automatiques et semi-automatiques sur les lieux de travail. Échafaudages : Arrêté du 21 décembre 2004 et Circulaire DRT 2005/08 du 27 juin 2005 relatifs aux vérifications d'échafaudages. Ascenseurs : Décret 2008-1325 du 15 décembre 2008 et Arrêté du 29 décembre 2010 relatifs aux vérifications des ascenseurs E.P.I. : Arrêté du 19 mars 1993 fixant la liste des équipements de protection individuelle qui doivent faire l'objet de vérifications générales périodiques. Réservoirs sous pressions : Arrêté du 27 novembre 2017 relatif à l'exploitation des équipements sous pression.

#### **OBLIGATIONS POUR L'UTILISATEUR**

Le chef d'établissement doit mettre les appareils et accessoires de levage, concernés et clairement identifiés, à la disposition des personnes qualifiées chargées des vérifications pendant le temps nécessaire (arrêté du 1 mars 2004 - art. 3). Pendant la vérification, le chef d'établissement doit assurer la présence du personnel nécessaire à la conduite de l'appareil ainsi qu'à la direction des manœuvres et aux réglages éventuels (arrêté du 1 mars 2004 - art. 3). le chef d'établissement doit mettre à la disposition de la personne qualifiée chargée de l'examen les informations nécessaires

- La déclaration ou le certificat de conformité de l'appareil.
- Le carnet de maintenance (pour les appareils de levage).
- Les rapports des vérifications précédentes.
- La notice d'instructions de l'appareil.

Le chef d'établissement doit établir et tenir à jour un carnet de maintenance pour chacun de ces appareils de levage (arrêté du 2 mars 2004). Le chef d'établissement doit établir et tenir à jour un registre de sécurité.

## VERIFICATION GENERALE PERIODIQUE

Ces vérifications, conformément aux prescriptions réglementaires, portent sur l'examen d'état de conservation des parties visibles sans démontage et les essais de fonctionnement.

- Levage: Les appareils et accessoires ont une périodicité annuelle, toutefois, cette périodicité est semestrielle pour les appareils de levage listés aux II et III de l'article 20 de l'arrêté du 01/03/2004, les appareils de levage, mus par une énergie autre que la force humaine employée directement, utilisés pour le transport des personnes ou pour déplacer en élévation un poste de travail. La pé riodicité est trimestrielle pour les appareils mus par la force humaine employée directement, utilisés pour déplacer en élévation un poste de travail.
- Machines et engins de terrassement à conducteur port é : La périodicité est trimestrielle ou semestrielle selon le cas.
- Portes : La périodicité est semestrielle.
- Échafaudages : La périodicité est trimestrielle.
- Ascenseurs : la périodicité est semestrielle pour les suspentes et annuelle pour l'appareil.
- E.P.I.: La périodicité est annuelle.
- Réservoirs sous pression : La périodicité de l'inspection est de 4 ans, toutefois, la première vérification périodique doit intervenir

01/07/2025

En date du

eControle Serveur Pro CONTROL COTEF - Capital : 2 000€ - APE 7120 B Rapport N° : FK2025000937 Rev 00

dans les trois ans qui suivent sa mise en service. a requalification est de 2 ans, 3 ans, 5 ans ou 10 ans selon le cas.

## VERIFICATION AVANT MISE OU REMISE EN SERVICE

#### Levage

Conformément aux dispositions propres aux arrêtés susvisés, les appareils de levage mus mécaniquement ou par la force humaine et les accessoires de levage doivent faire l'objet de tout ou partie des examens et essais suivants, lors de leur mise 1) ou remise 2\*) en service:

EXAMENS ET ESSAIS		CIRCONSTANCES IMPOSANTS DES EXAMENS OU ESSAIS		
examen d'adéquation	1)	lors de la mise en service dans l'établissement (neuf, occasion ou location)		
examen de montage et d'installation	2a)	en cas de changement de site d'utilisation, de configuration, de conditions		
		d'utilisation sur un même site.		
essais de fonctionnement	2b)	à la suite d'un démontage suivi d'un remontage		
examen de l'état de conservation	2c)	après tout remplacement, réparation ou transformation importante inté		
		ressant un organe essentiel.		
épreuves statiques et dynamiques	2d)	à la suite de tout accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel.		

Toutefois, les appareils soumis à des changements de site d'utilisation et ne nécessitant pas l'aménagement de supports particuliers sont dispensés de la vérification prévue au cas 2a) ci-dessus, à condition d'avoir fait l'objet dans cette configuration des examens et essais de mise en service du cas 1) ci-dessus et, depuis moins de six mois, de la vérification générale périodique.

**Nota:** Les épreuves permettent de s'assurer expérimentalement de l'absence d'anomalie préjudiciable à la solidité et/ou à la stabilité. A défaut de présentation des documents prévus par l'arrêté du 01 mars 2004, sans avis formalis é du chef d'é tablissement, les épreuves sont réalisées conformément aux dispositions du contrat, dans les conditions prévues par le fabricant et à défaut dans les conditions définies par les textes de références.

Le vérificateur ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués par les épreuves à l'appareil ou à son support. L'examen de montage et d'installation est limit é aux éléments assemblés sur le site d'utilisation et réalisé sur la base des informations contenues dans la notice d'instructions du fabricant.

## <u>DEFINITION ET CONTENU DES MISSIONS DE BASE</u>

La mission comprend les seules opérations décrites dans le présent rapport, réalisées dans les limites définies ci-dessous. Pour les équipements de travail, les vérifications périodiques, les vérifications avant mise ou remise en service, sont réalisées dans le respect des contenus, des limites d'investigation et des exclusions de mission définis dans les cahiers des charges de la profession.

Pour les autres équipements, les examens et essais effectués dans le cadre des missions de base comportent, l'examen visuel de l'état de conservation des parties de l'équipement, visibles et accessibles sans démontage et en sécurité, l'essai de fonctionnement de l'équipement et des dispositifs de protection en place.

## LIMITES ET EXCLUSIONS AUX MISSIONS DE BASE

En l'absence d'un opérateur qualifié à la conduite et/ou des moyens d'acc ès sécurisés, la vérification est limitée à l'état de conservation des parties visibles et accessibles de plain-pied, équipement à l'arrêt. Les limites de la vérification sont alors précisées dans le rapport.

L'examen de montage et d'installation exclut notamment, tout essai, contr ôle géométrique ou métrologique, toute vérification des caractéristiques mécaniques des supports, massifs, ancrages, fixations, ainsi que des éléments constitutifs des assemblages et, le cas échéant, de leur couple de serrage.

CONTROL COTEF - Capital : 2 000€ - APE 7120 B Rapport N° : FK2025000937 Rev

En date du

01/07/2025

eControle Serveur Pro



## Elévateur de personnes

NACELLE SUR PORTEUR

Arrêté du 1er mars 2004 - Article 22

Client Lieu

Numéro de rapportDate de visiteProchaine vérificationPériodicité contractuellePériodicité réglementaireFK2025000937 Rev 0001/07/202501/01/20266 mois6 mois

Constructeur: VERSALIFT N° chassis: 26121-1-1 Energie: Thermique

Type: VTL 135 EVO Heures: 139 N° Parc: 20214277

N° Série: VTL37Y-22032 Kilomètres: 45 141 Immatriculation: GG-556-PN

Mise en service Non précisée Fabriqué en : 2022

#### Récapitulatif des anomalies constatées

09 ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

09.09 Non fonctionnement du gyrophare

Avis général : Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont fait apparaître les anomalies ou défectuosités ci-dessus auxquelles il y a lieu de remédier.

Le client

L'inspecteur

CLERC Cyril

Absence de signataire

Rapport disponible sur serveur WEB

Client informé

La personne ayant présenté l'appareil reconnaît avoir pris connaissance des résultats et avoir été informée que l'ensemble des points soumis au référentiel ont été contrôlés. Seuls les points présentant des anomalies ou des défauts sont repris.

eControle Serveur Pro

Page 4/8

CONTROL COTEF - Capital : 2 000€ - APE 7120 B

En date du 01/07/2025

FK2025000937 Rev 00

Rapport N°

6 rue Etienne Lenoir - 64160 MORLAAS - Tél. : 05 59 62 46 29



## Elévateur de personnes

NACELLE SUR PORTEUR

Arrêté du 1er mars 2004 - Article 22

Lieu d'inspection

CAPACITE

Capacité (kg): 120

Nombre de personne autorisée : : 1

Portée (m) : 7.6

Hauteur de levage (m): 13.3

CARACTERISTIQUES

Effort de travail latéral (Newton): 200

Travail autorisée à vitesse maximale du vent (m/s) : 12.5 Travail autorisée à vitesse maximale du vent (km/h) : 45

Catégorie B (1B, 2B et 3B)

SOURCE D'ENERGIE

Thermique

Hydraulique

Pompe hydraulique entrainée par moteur thermique

**CHASSIS - PORTEUR** 

Structure mécano soudée

PEMP sur porteur routier

2 roues motrices

2 roues directrices

Pneus gonflables

Stabilisateur(s) nombre: 2

STRUCTURE

Nombre d'éléments de mât : 1

Bras articulés télescopique

Structure type caisson

Télescope 1er bras

Bras télescopique 2 éléments

Bras pendulaire

Tourelle d'orientation

**MECANISMES** 

Vérins hydrauliques

Clapets de sécurité sur vérins de levage

Clapets de sécurité sur vérin de télescopage

**ACCES AU POSTE DE CONDUITE** 

Accès poste de travail avec marches et crosses de maintien

POSTE HAUT

Panier fibre

Rotation panier

Sous lisse relevable

Inclinaison panier

Point fixation harnais

ORGANES DE SERVICES

Manipulateurs (joysticks)

Boutons poussoirs

Commutateurs

Commandes progressives

Commandes à double action

Arrêt d'urgence

Avertisseur sonore

**POSTE BAS** 

Coupe circuit

Dispositif de séparation générale : SEPARATION GENERALE

INTERRUPTEUR

Sélecteur poste haut/bas

Arrêt d'urgence

Poste de secours

Poste de dépannage

Niveau à bulle sur le châssis

**DISPOSITIFS DE SECURITES** 

Dispositif d'asservissement stabilisateurs/nacelle

Limiteur de charge

Indicateur de dévers

**DISPOSITIFS DE SIGNALISTATION** 

Gyrophare - Feux à éclats

Feux de travail

**ESSAIS EN CHARGE** 

Les essais ont été réalisés avec la CMU

Charge disponible pour les essais (Kg): 120

Essais sous charge de (Kg) : 120

Essais à portée de (m): 7.6

Essais satisfaisant du limiteur de charge

Essai réalisé à charge (couple) nominale (prenant un point du tableau de

charge



## Elévateur de personnes

NACELLE SUR PORTEUR

Arrêté du 1er mars 2004 - Article 22

## **ESSAIS EN CHARGE (Suite)**

## **DISPOSITIONS PRISES POUR LA VERIFICATION**

Plaque constructeur avec marquage CE

Notice d'instruction présente

Déclaration ou certificat de conformité présent

Rapport de vérification précédent présent

Carnet de maintenance présent

## MOYENS MIS EN OEUVRE POUR LES ESSAIS

Charge fournit par le client

Divers charges

Autre: PERSONNEL + MATERIELS

Masse cohérente

eControle Serveur Pro

Page 6/8

CONTROL COTEF - Capital : 2 000€ - APE 7120 B

FK2025000937 Rev 00

6 rue Etienne Lenoir - 64160 MORLAAS - Tél. : 05 59 62 46 29 www.control-formation.fr - email : contact@control-verif.fr En date du 01/07/2025

Rapport N°



## Elévateur de personnes

## NACELLE SUR PORTEUR

Arrêté du 1er mars 2004 - Article 22

## Liste des points soumis à vérifications

	LISIE	les points southis à vernications			
Description   Comment	01	INTALLATION	09.03	Interdiction d'emploi (appareils mobiles)	
Description of its zone d'empére au soil   Description de la zone d'empére au soil   Description de l'autre conduite   Description de l'autre constitute   Description   Description de l'autre constitute   Description de l'autre constitute   Description de l'autre constitute   Description	01.01	Obstacles fixes (dispositions prises)	09.04	Identifications des organes de service	
ACCES A DEMEURE  0.00.7 Pose de savivetage prioritaire  0.00.8 Autres aniés accessibles (jugence)  Autres accès pour entretien et veification  0.00.90 Autres aniés accessibles (jugence)  0.01 ORLIMA DE ROULEMY-SUPPORTS  0.01 Indicateurs  0.01 Autres accès pour entretien et veification  0.01 ORLIMA DE ROULEMY-SUPPORTS  0.01 Indicateurs  0.02 Voie de toutement (insit, fixations niveau)  1.02 Voie de toutement (insit, fixations niveau)  1.03 Suspentes (Eddes ou chaîneg  1.03 Suspentes (Eddes ou chaîneg  1.03 Suspentes (Eddes ou chaîneg  1.04 Mats a la terme de la voire  1.05 Mats des termens (insit, fixations niveau)  1.06 Massis - SUPPORTS - RIXATIONS  1.1 MECANSISS  1.1 MEC	01.02	Lignes électriques aériennes (dispositions prises)	09.05	Retour automatique au point neutre	
Author and a property   posterigi de conduite   00.08	01.03	Délimitation de la zone d'emprise au sol	09.06	Poste de dépannage	
Autres accès pour entretien et vérification   09.09   Aventiseaur zonore, luminux	02	ACCES A DEMEURE	09.07	Poste de sauvetage prioritaire	
CHEMIN DE ROULEMENT - SUPPORTS  0.9.10  Assay, scellement, étactions aux appuis  1.00  3.02  Vois de torulement (milit, fixations, niveau)  1.00.21  Astaches  3.03  Bution, amontiseure  3.04  Miss à la terre de la voie  1.00.23  Tambours - Poulies - Noix - Prignons  1.00.24  CHASSIS - SUPPORTS - FIXATIONS  1.10  Chastis flaverers, longerons, fixations au faux-chássig  1.10.01  Chastis flaverers, longerons, fixations au faux-chássig  1.10.02  Olganes de roulement (preumatiques, chenilleg)  1.10.02  Olganes de tranmisions - Accouplements  4.10.03  Stabilitateur  1.10.03  Vérins et canadisations  4.10  CHAPPENE  1.10  CHAPPENE  CHAPP	02.01	Accès au(x) poste(s) de conduite	09.08	Autres arrêts accessibles (urgence)	
Assize, soellement, réactions aux appuis   10   SUSPENTE TAMBOURS - POULES - DISPOSITIFS DE PREHENSION	02.02	Autres accès pour entretien et vérification	09.09	Avertisseur sonore, lumineux	
10.02   Voie de roulement (mils, fizations, niveau)   10.01   Suspentes (câbles ou chaînee)	03	CHEMIN DE ROULEMENT - SUPPORTS	09.10	Indicateurs	
Butoris, amortisseurs  10.02 Attaches  10.03 Tambours-Poulies-Noix - Pignons  10.03 Tambours-Poulies-Noix - Pignons  10.04 CMSSIS - SUPPORTS - FIXATIONS  11 MCAMSMES  11.01 Copuses motor-disdeurs - Vérins  10.02 Organes de routement preumatiques, cheniles)  11.02 Organes de transmissions - Accouplements  11.03 Vérins et canalisations  11.04 Systemes pignon-demaillère  11.05 Pien des mouvements concourant au levage  11.06 Limitation de vitaxes (abbance demballement)  10.07 Pien de mouvement dorientation  11.08 Pien des mouvement dorientation  11.09 Pien d'immébilisation no vitaxes (abbance demballement)  10.03 Lests, contrepcids  11.06 Limitation de vitaxes (abbance demballement)  10.07 Pien des mouvement dorientation  11.08 Pien des mouvement dorientation  11.09 Pien d'immébilisation no service  11.00 Pien d'immébilisation no service  11.01 Pien d'immébilisation en translation  11.02 Dispositi de siparation générale  11.01 Limiteurs de course des mouvements concourant au levage  11.02 DISPOSITIES DE SCOURTE  11.01 Limiteurs de course des mouvements concourant au levage  11.02 DISPOSITIES DE SCOURTE  11.01 Limiteurs de course des mouvements concourant au levage  11.02 DISPOSITIES DE SCOURTE  11.01 Limiteurs de course des mouvements concourant au levage  11.02 DISPOSITIES DE SCOURTE  11.03 Limiteur de course des mouvements concourant au levage  11.04 Passentiments de dates, de capacité  11.05 Pien d'immébilisation en translation  12.01 Limiteurs de course des mouvements concourant au levage  12.02 Limiteur de course des mouvements concourant au levage  12.03 Limiteur d'indination  12.04 Passentieur de dates, de capacité  12.05 Indicateur/décenteur de déves de capacité  12.06 Dispositif de maintent à Indicateur automatique de niveau  12.07 Commétur automatique de niveau  12.08 Limiteur d'indination  12.09 Chasse Objet ou dispositif équivalent  12.00 Chasse Objet ou dispositif équivalent  12.01 Limiteur d'indination  12.02 Chasse Objet ou dispositif équivalent  12.03 Limiteur d'indination	03.01	Assise, scellement, réactions aux appuis	10	SUSPENTE - TAMBOURS - POULIES - DISPOSITIFS DE PREHENSION	
10.03   Tambours - Poulies - Noix - Pignons   10.03   Tambours - Poulies - Noix - Pignons   10.04   CHASSIS - SUPPORTS - FIXATIONS   11   MECANSMES   11.05   Groupes moto-réducteurs - Vérins   10.05   Groupes moto-réducteurs - Vérins   11.05   Groupes moto-réducteurs - Vérins   10.05   Groupes moto-réducteurs - Vérins   11.05   Frein des mouvements   11.05   Groupes moto-réducteurs - Vérins   11.05   Groupes moto-réducteurs - Vérins   11.05   Groupes moto-réducteurs - Vérins   11.05   Frein des mouvements   11.05   Groupes moto-réducteurs - Vérins   11.05   Groupes mouvement   11.05   1	03.02	Voie de roulement (rails, fixations, niveau)	10.01	Suspentes (câbles ou chaînes)	
CHASSIS - SUPPORTS - FIXATIONS  11 MECANSMES  0.4.02 Organes de troujement (pneumatiques, chenilles)  11.02 Organes de troujement (pneumatiques, chenilles)  11.03 Organes de transmissions - Accouplements  11.03 Vérins et canalisations  11.04 Systémes pipono-oréamistère  11.05 Fein des mouvements concourant au levage  11.05 Fein des mouvements concourant au levage  11.06 Limitation de vitesse (absence d'emballement)  11.07 Feins du mouvement de transfation  11.08 Limitation de vitesse (absence d'emballement)  11.09 Feins du mouvement de transfation  11.00 Fein d'immobilisation hos service  11.00 Fein d'immobilisation hos service  11.01 Protection des piaces auses probles de transmission  11.02 Dispositif de séparation générale  11.03 Limitatur de charge, de capacité  11.10 Protection des piaces auses sous tension  11.10 Protection des piaces auses sous tension  11.10 Protection des piaces auses sous tension  12.01 Limiteurs de course, hors course  13.03 Limiteur de charge, de capacité  14.04 Parachute ou dispositif quivalent  15.05 Indicateur/détecteur de dévens  16.06 Ectairage de la zone de travail  16.07 Consecteur autonnatique de niveau  16.08 POSTE(S) DE CONDUTE  16.09 Chasse Objet ou dispositif quivalent  16.00 Conditution - Fixation - Plancher  16.00 Conditution - Fixation - Plancher  16.00 Charge de l'accès du plancher  16.00 Charge de l'accès du plossée(§ de conduite  16.00 Charge de l'accès du plossée de l'accès du plancher  16.00 Charge de l'accès du plancher  16.00 Charge de l'accès du plancher  16.00 Charge d	03.03	Butoirs, amortisseurs	10.02	Attaches	
04.01 Châesis (travereas, longerons, fixations au faux-châesis) 04.02 Organes de roulement (pneumatiques, chenilles) 11.02 Organes de transmissions - Accouplements 11.03 Vérins et canalisations 04.04 Blocage de suspension 11.04 Sysèmes pignon-crémaillére 11.05 Pein des mouvements concourant au levage 05 CHARPENTE 11.06 Limitation de vitesse (absence d'emballement) 05.01 Maintien en position route des extensions des stabilisateurs 11.07 Feins du mouvement d'orientation 05.02 Ancrage, haubanage 11.08 Feins du mouvement d'orientation 05.02 Ancrage, haubanage 11.09 Fein drimmobilisation hos service 05.00 Audique, butées, amortisseurs 11.00 Fein drimmobilisation en trandation 06.01 Dapositi de séparation générale 11.10 Production des organes mouvements concourant au levage 11.09 Fein durimmobilisation en trandation 11.00 Fein drimmobilisation en trandation 11.01 Fein des mouvements de transmission 11.02 Fein durimmobilisation en trandation 11.03 Limiteurs de course, hos course 11.04 Dapositif de séparation générale 11.10 Production des organes mouvements concourant au levage 12.01 Limiteurs de course, hos course 12.02 Autres limiteurs de course, hos course 12.03 Limiteur de charge, de capacité 12.04 Panchuler ou dispositif equivalent 12.05 Indicateur/détecteur de dévers 12.06 Dispositif de maintien à l'horizontale du plancher 12.07 Correcteur automatique de niveau 12.08 Limiteur d'indinaison 12.09 Chasse objet ou dispositif equivalent 12.00 Correcteur automatique de niveau 12.01 Correcteur automatique de niveau 12.02 Autres limiteur de dévers 12.03 Limiteur d'indinaison 12.04 Protection contre les chutes en hauteur 12.05 Correcteur automatique de niveau 12.06 Dispositif de maintien à l'horizontale du plancher 12.07 Correcteur automatique de niveau 12.08 Limiteur d'indinaison 12.09 Chasse objet ou dispositif equivalent 12.00 Chasse objet ou dispositif equivalent 12.01 Détecteur d'obstacle à la descente 12.02 Ausres internit de la vitesse du mouvement de la trandation à la hauteur de la	03.04	Mise à la terre de la voie	10.03	Tambours - Poulies - Noix - Pignons	
04.02 Organes de roulement (pneumatiques, chenilles) 11.02 Organes de transmissions -Accouplements 04.03 Stabilisateurs 11.03 Vérins et canalisations 11.04 Systèmes pignon-orémaillème 04.05 Maintien en postion route des extensions des stabilisateurs 11.05 Frein des nouvements concourant au levage 05 CHARPENTE 11.06 Limitation de vitesse (absence d'emballement) 05.01 Mâts tourelle, flèche, brais, diseaux, etc. 11.07 Freins du mouvement d'orientation 05.02 Ancrage, haubanage 11.08 Freins du mouvement d'emballement) 05.03 Lests, contrepoids 11.09 Frein d'immobilisation hots sentice 05.04 Quidage, butées amortisseurs 11.10 Frein d'immobilisation en translation 06 SOURCE D'ENERGIE 11.11 Protection des organes mobilies de transmission 06.01 Disposifi de séparation générale 11.01 Limiteurs de course des mouvements concourant au levage 06.02 Equipement et canalisation 12.01 Limiteurs de course des mouvements concourant au levage 06.03 Protection des prèces nues sous tension 12.02 Autres limiteurs de course, hors course 06.04 Enrouleur 12.03 Limiteur de charge, de capacité 07 ECLARAGE INCORPORE A L'APPAREIL 12.04 Parachute ou dispositif equivalent 12.05 Indicateur détéveur de dévers 12.06 Dispositif de mainten à l'horizontale du plancher 12.07 Correcteur automatique de niveau 12.08 Dispositif de mainten à l'horizontale du plancher 12.09 Chasse objet ou dispositif équivalent 12.00 Chasse objet ou dispositif équivalent 12.00 Chasse objet ou dispositif équivalent 12.01 Détecteur de dévers 12.02 Autres limiteurs de course de la descente 12.03 Limiteur de tout de supente de la descente 12.04 Protection contre les risques de cisaillement 12.05 Chasse objet ou dispositif équivalent 12.06 Chasse objet ou dispositif équivalent 12.07 Correcteur de devers 12.08 Charles objet ou dispositif équivalent 12.09 Chasse objet ou dispositif équivalent 12.01 Détecteur de devers 12.01 Détecteur de devers de la descente 12.02 Ausenrissement des stabilisateurs 12.11 Détecteur de mouvement de la translation à la hauteur de la	04	CHASSIS - SUPPORTS - FIXATIONS	11	MECANISMES	
04.03 Stabilisateurs 04.04 Biocage de supension 11.04 Systèmes pignon-demaillère 04.05 Mainten en position route des extensions des stabilisateurs 11.05 Frein des mouvements concourant au levage 05 CHAPPENTE 11.06 Limitation de vitesse (absence d'émballement) 05.01 Mâts tourelle, l'êche, bras, ciseaux, etc. 11.07 Freins du mouvement d'orientation 05.02 Ancrage, haubenage 11.08 Freins du mouvement de translation 05.03 Less, contrepoids 11.09 Frein d'immobilisation hons service 05.04 Guidage, butées, amortisseurs 11.10 Frein d'immobilisation hons service 05.04 Guidage, butées, amortisseurs 11.10 Frein d'immobilisation hons service 06.04 SOURCE D'ENERGIE 11.11 Protection des organes mobiles de transmission 06 SOURCE D'ENERGIE 11.11 Protection des organes mobiles de transmission 06.02 Equipement et canalisation 12.01 Limiteurs de course des mouvements concourant au levage 06.03 Protection des pièces nues sous tension 12.00 Autres limiteurs de course, hors course 06.04 Enrouleur 12.03 Limiteur de charge, de capacité 07 ECLAIRAGE INCORPORE A L'APPAREIL 12.04 Parachute ou dispositif équivalent 12.05 Indicateur/détecteur de dévers 07.01 Ectairage de la zone de travail 12.06 Dispositif de maintien à l'horizontale du plancher 08 POSTE(5) DE CONDUTE 12.07 Correcteur automatique de niveau 08.01 Constitution - Fixation - Plancher 12.02 Autres limiteur d'inclinaison 12.03 Limiteur de charge, de capacité 12.04 Parachute ou dispositif équivalent 12.05 Indicateur/détecteur de dévers 12.06 Dispositif de maintien à l'horizontale du plancher 12.07 Correcteur automatique de niveau 12.08 Limiteur d'inclinaison 12.09 Chasse objet ou dispositif équivalent 12.00 Chasse objet ou dispositif équivalent 12.01 Détecteur de mou de suspente 12.02 Assentesement de la vitesse du mouvement de la transdation à la hauteur de la	04.01	Châssis (traverses, longerons, fixations au faux-châssis)	11.01	Groupes moto-réducteurs - Vérins	
04.04 Blocage de supension 04.05 Maintien en podition route des extensions des stabilisateurs 05 CHARPENTE 11.06 Limitation de vitesse (absence d'emballement) 05.01 Mâts, tourelle, flèche, bras, ciseaux, etc. 11.07 Freins du mouvement d'orientation 05.02 Ancage, haubanage 11.08 Freins du mouvement d'orientation 05.03 Lests, contrepoids 11.09 Frein d'immobilisation hors service 05.04 Guidage, butées, amortisseurs 11.10 Frein d'immobilisation en translation 06 SOURCE D'ENERGIE 11.11 Protection des organes mobiles de translation 06.01 Dispositif de séparation générale 12 DISPOSITIES DE SECURITE 06.02 Equipement et canalisation 12.01 Limiteurs de course des mouvements concourant au levage 06.03 Protection des prèces nues zous tension 12.02 Autres limiteurs de course, hors course 06.04 Enrouleur 12.03 Limiteur de charge, de capacité 07 ECLARAGE INCORPORE A L'APPAREIL 12.04 Parachute ou dispositif équivalent 07.05 Eclairage de l'accès au(x) possé(s) de conduite 12.06 Dispositif de maintien à l'horizontale du plancher 08 POSTIE(S) DE CONDUTE 12.07 Correcteur automatique de niveau 08.03 Toit de sécurité (pose fixe au soi) 12.10 Détecteur d'obsade à la descente 08.04 Protection contre les chutes en hauteur 12.09 Chasse objet ou dispositif équivalent 08.00 Protection contre les fixe au soi) 12.11 Détecteur de mou de suspente 08.02 Protection contre les fixe au soi) 12.12 Assentisement de la visese du mouvement de la translation à la hauteur de la	04.02	Organes de roulement (pneumatiques, chenilles)	11.02	Organes de transmissions - Accouplements	
Maintien en position route des extensions des stabilisateurs  CHARPENTE  11.06  CHARPENTE  11.06  CHARPENTE  11.06  CHARPENTE  11.07  Freins du mouvement d'orientation  11.07  Freins du mouvement d'orientation  11.08  Freins du mouvement d'orientation  11.09  Frein d'immobilisation hors service  11.09  Frein d'immobilisation hors service  11.10  Frein d'immobilisation hors service  11.10  Frein d'immobilisation hors service  11.10  Frein d'immobilisation hors service  11.11  Protection des organes mobiles de transmission  06  SOURCE D'ENERGIE  11.11  Protection des organes mobiles de transmission  06.01  Dispositif de séparation générale  12  DISPOSITIFS DE SECURITE  06.02  Equipement et canalisation  12.01  Limiteurs de course des mouvements concourant au levage  06.03  Protection des pièces nues sous tension  12.01  Limiteurs de course des mouvements concourant au levage  06.04  Emouleur  12.03  Limiteurs de course, hors course  06.04  Enrouleur  12.03  Limiteur de charge, de capacité  12.04  Parachute ou dispositif équivalent  12.05  Indicateur/détecteur de dévers  07.02  Eclairage de la zone de travail  12.06  Dispositif de maintien à li horizontale du plancher  12.07  Correcteur automatique de niveau  12.09  Constitution - Fixation - Plancher  12.00  Limiteur d'incinaison  12.01  Détecteur d'obstacle à la descente  12.02  Protection contre les risques de cisaillement  12.11  Détecteur d'mou de suspente  12.12  Détecteur d'mou de suspente	04.03	Stabilisateurs	11.03	Vérins et canalisations	
05       CHARPENTE       11.06       Limitation de vitesse (absence d'emballement)         05.01       Mâts, tourelle, flèche, bras, cissaux, etc.       11.07       Freins du mouvement d'orientation         05.02       Ancrage, haubanage       11.08       Freins du mouvement de trandiation         05.03       Lests, contrepoids       11.09       Frein d'immobilisation hors service         05.04       Guidage, butées, amortisseurs       11.10       Frein d'immobilisation en trandiation         06       SOURCE D'ENERGIE       11.11       Protection des organes mobiles de transmission         06.01       Dispositif de séparation générale       12       DISPOSITIES DE SECURITE         06.02       Equipement et canalisation       12.01       Limiteurs de course des mouvements concourant au levage         06.03       Protection des pièces nues sous tension       12.02       Autres limiteurs de course, hors course         06.04       Enrouleur       12.02       Autres limiteurs de course, hors course         07.01       Eclairage de la zone de travail       12.03       Limiteur de charge, de capacité         07.02       Eclairage de la zone de travail       12.04       Parachute ou dispositif équivalent         07.02       Eclairage de la zone de travail       12.05       Indicateur/détecteur de dévers         0	04.04	Blocage de suspension	11.04	Systèmes pignon-crémaillère	
11.07   Freins du mouvement d'orientation	04.05	Maintien en position route des extensions des stabilisateurs	11.05	Frein des mouvements concourant au levage	
11.08 Freins du mouvement de translation 15.03 Lest, contrepoids 11.09 Frein d'immobilisation hors service 15.04 Guidage, butées, amortisseurs 11.10 Frein d'immobilisation hors service 15.04 Guidage, butées, amortisseurs 11.10 Frein d'immobilisation en translation 16 SOURCE D'ENERGIE 11.11 Protection des organes mobiles de transmission 16.01 Dispositif de séparation générale 12 DISPOSITIFS DE SECURITE 16.02 Equipement et canalisation 12.01 Limiteurs de course des mouvements concourant au levage 16.03 Protection des pièces nues sous tension 17.00 Eclairage de la zone de travail 18.04 Parachute ou dispositif équivalent 18.05 Indicateur/détecteur de dévers 18.06 Dispositif de maintien à l'horizontale du plancher 18.07 Eclairage de l'accès au(x) poste(s) de conduite 18.09 Correcteur automatique de niveau 18.01 Constitution - Fixation - Plancher 18.02 Protection contre les chutes en hauteur 18.03 Toit de sécurité (poste fixe au soi) 18.04 Protection contre les risques de cisaillement 18.05 Eclairage 18.10 Protection contre les risques de cisaillement 18.06 Eclairage 18.11 Détecteur de mou de suspente 18.12 Asservissement de la vitesse du mouvement de la translation à la hauteur de la vitesse du mouvement de la translation à la hauteur de la vitesse du mouvement de la translation à la hauteur de la vitesse du mouvement de la translation à la hauteur de la vitesse du mouvement de la translation à la hauteur de la vitesse du mouvement de la translation à la hauteur de la vitesse du mouvement de la translation à la hauteur de la vitesse du mouvement de la translation à la hauteur de la vitesse du mouvement de la translation à la hauteur de la vitesse du mouvement de la translation à la hauteur de la vitesse du mouvement de la translation à la hauteur de la vitesse du mouvement de l	05	CHARPENTE	11.06	Limitation de vitesse (absence d'emballement)	
11.09 Frein d'immobilisation hors service  15.04 Guidage, butées, amortisœurs  11.10 Frein d'immobilisation not ranslation  16 SOURCE D'ENERGIE  11.11 Protection des organes mobiles de transmission  16.01 Dispositif de séparation générale  17.01 Limiteurs de course des mouvements concourant au levage  18.02 Equipement et canalisation  18.03 Protection des pièces nues sous tension  18.04 Enrouleur  18.05 Limiteur de charge, de capacité  18.06 Parachute ou dispositif équivalent  18.06 Dispositif de maintien à l'horizontale du plancher  18.07 EcLAIRAGE INCORPORE A L'APPAREIL  18.08 Dispositif de maintien à l'horizontale du plancher  18.09 POSTE(S) DE CONDUTE  18.00 Dispositif de maintien à l'horizontale du plancher  18.00 Dispositif de maintien à l'horizontale du	05.01	Mâts, tourelle, flèche, bras, ciseaux, etc.	11.07	Freins du mouvement d'orientation	
11.10 Frein d'immobilisation en translation  66 SOURCE D'ENERGIE  11.11 Protection des organes mobiles de transmission  16.01 Dispositif de séparation générale  12 DISPOSITIS DE SECURITE  16.02 Equipement et canalisation  12.01 Limiteurs de course des mouvements concourant au levage  16.03 Protection des pièces nues sous tension  12.02 Autres limiteurs de course, hors course  16.04 Enrouleur  17.05 ECLAIRAGE INCORPORE A L'APPAREIL  17.06 Parachute ou dispositif équivalent  17.07 Eclairage de la zone de travail  17.08 Eclairage de l'accès au(x) poste(s) de conduite  17.09 Eclairage de l'accès au(x) poste(s) de conduite  18.00 Dispositif de maintien à l'horizontale du plancher  18.01 Constitution - Fixation - Plancher  18.02 Protection contre les chutes en hauteur  18.03 Toit de sécurité (poste fixe au sol)  18.04 Protection contre les risques de cisaillement  18.05 Eclairage  18.10 Détecteur de mou de suspente  18.11 Détecteur de mou de suspente  18.12 Asservissement des stabilisateurs  18.13 Asservissement de la vitesse du mouvement de la translation à la hauteur de la	05.02	Ancrage, haubanage	11.08	Freins du mouvement de translation	
06       SOURCE D'ENERGIE       11.11       Protection des organes mobiles de transmission         06.01       Dispositif de séparation générale       12       DISPOSITIFS DE SECURITE         06.02       Equipement et canalisation       12.01       Limiteurs de course des mouvements concourant au levage         06.03       Protection des pièces nues sous tension       12.02       Autres limiteurs de course, hors course         06.04       Enrouleur       12.03       Limiteur de charge, de capacité         07       ECLAIRAGE INCORPORE A L'APPAREIL       12.04       Parachute ou dispositif équivalent         07.01       Eclairage de la zone de travail       12.05       Indicateur/détecteur de dévers         07.02       Eclairage de l'accès au(x) poste(s) de conduite       12.06       Dispositif de maintien à l'horizontale du plancher         08.01       Conscitution - Fixation - Plancher       12.07       Correcteur automatique de niveau         08.02       Protection contre les chutes en hauteur       12.08       Limiteur d'inclinaison         08.02       Protection contre les chutes en hauteur       12.09       Chasse objet ou dispositif équivalent         08.04       Protection contre les risques de cisaillement       12.10       Détecteur de mou de suspente         08.05       Eclairage       12.12       Asservissement des stabi	05.03	Lests, contrepoids	11.09	Frein d'immobilisation hors service	
06.01 Dispositif de séparation générale  06.02 Equipement et canalisation  12.01 Limiteurs de course des mouvements concourant au levage  12.02 Autres limiteurs de course, hors course  12.03 Limiteur de charge, de capacité  12.04 Parachute ou dispositif équivalent  12.05 Indicateur/détecteur de dévers  12.06 Dispositif de maintien à l'horizontale du plancher  12.07 Correcteur automatique de niveau  12.08 Limiteur de charge.  12.09 Chasse objet ou dispositif équivalent  12.07 Correcteur automatique de niveau  12.08 Limiteur d'inclinaison  12.09 Chasse objet ou dispositif équivalent	05.04	Guidage, butées, amortisseurs	11.10	Frein d'immobilisation en translation	
6.02 Equipement et canalisation  12.01 Limiteurs de course des mouvements concourant au levage  12.02 Autres limiteurs de course, hors course  12.03 Limiteur de charge, de capacité  12.04 Parachute ou dispositif équivalent  12.05 Indicateur/détecteur de dévers  12.06 Dispositif de maintien à l'horizontale du plancher  12.07 Correcteur automatique de niveau  12.08 Limiteur d'inclinaison  12.09 Chasse objet ou dispositif équivalent  12.10 Détecteur d'obstacle à la descente  12.11 Détecteur de mou de suspente  12.12 Asservissement des stabilisateurs  12.13 Asservissement de la vitesse du mouvement de la translation à la hauteur de la	06	SOURCE D'ENERGIE	11.11	Protection des organes mobiles de transmission	
Protection des pièces nues sous tension  12.02 Autres limiteurs de course, hors course  12.03 Limiteur de charge, de capacité  12.04 Parachute ou dispositif équivalent  12.05 Indicateur/détecteur de dévers  12.06 Dispositif de maintien à l'horizontale du plancher  12.07 Correcteur automatique de niveau  12.08 Limiteur d'inclinaison  12.09 Chasse objet ou dispositif équivalent  12.00 Détecteur d'obstacle à la descente  12.01 Détecteur de mou de suspente  12.02 Asservissement des stabilisateurs  12.03 Asservissement des stabilisateurs  12.04 Asservissement de la vitesse du mouvement de la translation à la hauteur de la	06.01	Dispositif de séparation générale	12	DISPOSITIFS DE SECURITE	
D6.04 Enrouleur  12.03 Limiteur de charge, de capacité  12.04 Parachute ou dispositif équivalent  12.05 Indicateur/détecteur de dévers  12.06 Dispositif de maintien à l'horizontale du plancher  12.07 Correcteur automatique de niveau  12.08 Limiteur d'inclinaison  12.09 Chasse objet ou dispositif équivalent  12.00 Détecteur d'obstacle à la descente  12.01 Détecteur de mou de suspente  12.02 Asservissement des stabilisateurs  12.03 Limiteur d'inclinaison  12.04 Protection contre les risques de cisaillement  12.05 Limiteur d'inclinaison  12.06 Dispositif équivalent  12.07 Correcteur automatique de niveau  12.08 Limiteur d'inclinaison  12.09 Chasse objet ou dispositif équivalent  12.10 Détecteur d'obstacle à la descente  12.11 Détecteur de mou de suspente  12.12 Asservissement des stabilisateurs  12.13 Asservissement de la vitesse du mouvement de la translation à la hauteur de la	06.02	Equipement et canalisation	12.01	Limiteurs de course des mouvements concourant au levage	
12.04 Parachute ou dispositif équivalent  17.01 Eclairage de la zone de travail  17.02 Eclairage de l'accès au(x) poste(s) de conduite  17.03 Eclairage de l'accès au(x) poste(s) de conduite  17.04 Dispositif de maintien à l'horizontale du plancher  17.05 Dispositif de maintien à l'horizontale du plancher  17.06 Dispositif de maintien à l'horizontale du plancher  17.07 Correcteur automatique de niveau  17.08 Limiteur d'inclinaison  17.09 Chasse objet ou dispositif équivalent  17.09 Chasse objet ou dispositif équ	06.03	Protection des pièces nues sous tension	12.02	Autres limiteurs de course, hors course	
07.01 Eclairage de la zone de travail  07.02 Eclairage de l'accès au(x) poste(s) de conduite  12.06 Dispositif de maintien à l'horizontale du plancher  12.07 Correcteur automatique de niveau  12.08 Limiteur d'inclinaison  12.09 Chasse objet ou dispositif équivalent  12.00 Chasse objet ou dispositif équivalent  12.00 Dispositif de maintien à l'horizontale du plancher  12.01 Correcteur automatique de niveau  12.02 Limiteur d'inclinaison  12.03 Chasse objet ou dispositif équivalent  12.04 Détecteur d'obstacle à la descente  12.10 Détecteur de mou de suspente  12.11 Détecteur de mou de suspente  12.12 Asservissement des stabilisateurs  12.13 Asservissement de la vitesse du mouvement de la translation à la hauteur de la	06.04	Enrouleur	12.03	Limiteur de charge, de capacité	
07.02 Eclairage de l'accès au(x) poste(s) de conduite  12.06 Dispositif de maintien à l'horizontale du plancher  12.07 Correcteur automatique de niveau  12.08 Limiteur d'inclinaison  12.09 Chasse objet ou dispositif équivalent  12.00 Chasse objet ou dispositif équivalent  12.00 Dispositif de maintien à l'horizontale du plancher  12.00 Correcteur automatique de niveau  12.00 Chasse objet ou dispositif équivalent  12.00 Détecteur d'obstacle à la descente  12.10 Détecteur d'obstacle à la descente  12.11 Détecteur de mou de suspente  12.12 Asservissement des stabilisateurs  12.13 Asservissement de la vitesse du mouvement de la translation à la hauteur de la	07	ECLAIRAGE INCORPORE A L'APPAREIL	12.04	Parachute ou dispositif équivalent	
POSTE(S) DE CONDUITE  12.07 Correcteur automatique de niveau  12.08 Limiteur d'inclinaison  12.09 Chasse objet ou dispositif équivalent  12.09 Chasse objet ou dispositif équivalent  12.10 Détecteur d'obstacle à la descente  12.11 Détecteur de mou de suspente  12.12 Asservissement des stabilisateurs  12.13 Asservissement de la vitesse du mouvement de la translation à la hauteur de la	07.01	Eclairage de la zone de travail	12.05	Indicateur/détecteur de dévers	
08.01 Constitution - Fixation - Plancher  08.02 Protection contre les chutes en hauteur  08.03 Toit de sécurité (poste fixe au sol)  08.04 Protection contre les risques de cisaillement  08.05 Eclairage  08.06 ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE  12.08 Limiteur d'inclinaison  12.09 Chasse objet ou dispositif équivalent  12.10 Détecteur d'obstacle à la descente  12.11 Détecteur de mou de suspente  12.12 Asservissement des stabilisateurs  12.13 Asservissement de la vitesse du mouvement de la translation à la hauteur de la	07.02	Eclairage de l'accès au(x) poste(s) de conduite	12.06	Dispositif de maintien à l'horizontale du plancher	
Protection contre les chutes en hauteur  12.09 Chasse objet ou dispositif équivalent  12.10 Détecteur d'obstacle à la descente  12.11 Détecteur de mou de suspente  12.12 Asservissement des stabilisateurs  12.13 Asservissement de la vitesse du mouvement de la translation à la hauteur de la	08	POSTE(S) DE CONDUITE	12.07	Correcteur automatique de niveau	
Détecteur d'obstacle à la descente  12.10 Détecteur d'obstacle à la descente  12.11 Détecteur de mou de suspente  12.12 Asservissement des stabilisateurs  12.13 Asservissement de la vitesse du mouvement de la translation à la hauteur de la	08.01	Constitution - Fixation - Plancher	12.08	Limiteur d'inclinaison	
08.04 Protection contre les risques de cisaillement 12.11 Détecteur de mou de suspente  08.05 Eclairage 12.12 Asservissement des stabilisateurs  09 ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE 12.13 Asservissement de la vitesse du mouvement de la translation à la hauteur de la	08.02	Protection contre les chutes en hauteur	12.09	Chasse objet ou dispositif équivalent	
08.05 Eclairage 12.12 Asservissement des stabilisateurs  ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE 12.13 Asservissement de la vitesse du mouvement de la translation à la hauteur de la	08.03	Toit de sécurité (poste fixe au sol)	12.10	Détecteur d'obstacle à la descente	
09 ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE 12.13 Asservissement de la vitesse du mouvement de la translation à la hauteur de la	08.04	Protection contre les risques de cisaillement	12.11	Détecteur de mou de suspente	
	08.05	Eclairage	12.12	Asservissement des stabilisateurs	
00.04 Mire on marghe Arrêt normal. Célectour	09	ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE	12.13	Asservissement de la vitesse du mouvement de la translation à la hauteur de la plate forme	
12.14 Dispositis de nitraticie - Anet notinia - Selecceur	09.01	Mise en marche - Arrêt normal - Sélecteur	12.14	Dispositifs de blocage des éléments mobiles en position route (autres que extensions stabilisateurs)	
09.02 Sélecteur de poste de conduite (priorité) 13 PRESCRIPTIONS DIVERSES	09.02	Sélecteur de poste de conduite (priorité)	13	PRESCRIPTIONS DIVERSES	



## Elévateur de personnes

## NACELLE SUR PORTEUR

Arrêté du 1er mars 2004 - Article 22

13	PRESCRIPTIONS DIVERSES (Suite)
13.01	Affichage capacité - Tableaux des charges
13.02	Consignes de sécurité (lisibilité)
13.03	Notice d'instructions
13.04	Déclaration de conformité - Marquage CE - Certificat de conformité
14	EPREUVES - ESSAIS LORS DE LA MISE OU REMISE EN SERVICE
14.01	Essai
15	EXAMEN D'ADEQUATION
15.01	Examen d'adéquation

eControle Serveur Pro CONTROL COTEF - Capital : 2 000€ - APE 7120 B Rapport N° : FK2025000937 Rev 00
6 rue Etienne Lenoir - 64160 MORLAAS - Tél. : 05 59 62 46 29 En date du 01/07/2025

Page 8/8 www.control-formation.fr - email : contact@control-verif.fr